

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Montigné-Lès-Rairies

Séance du 23/10/2023

L'an 2023 et le 23 octobre à 20 heures 40 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : BARDELMEIJER Hélène, GIRARD Caroline, MONTRIEUX Sylvaine, MM : BAZIN Olivier, METIVIER Lucien (arrivée à 20h47) , MORIN Jackie.

Excusé ayant donné procuration : M. NUGUES Yoann à M. CHASSOULIER Gérard, Mme CLORY Céline à M. BAZIN Olivier

Absent (es) : Mme BESNARD Frédérique, M. OLIVIER Cyrille

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 6
- Procurations : 2

Date de la convocation : 12/10/2023

Date d'affichage : 30/10/2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PRÉFECTURE D'ANGERS

Le : 30/10/2023

Et publication ou notification

Du : 30/10/2023

Secrétaire de séance : M. BAZIN Olivier

ORDRE DU JOUR

- I- Demande d'un jeune habitant de la commune afin de restaurer lui-même le local du tennis et de lui réserver une pièce afin de stocker différents matériels
- II-Modification du règlement et Révision des tarifs au 01/01/2024 de la location de la salle des fêtes
- III- Révision des tarifs au 01/01/2024 : Location matériels, photocopies et Cimetière
- IV- Renouvellement de l'adhésion au Réseau La Place des Villages
- V- Devis pour un desherbeur mécanique thermique
- VI - Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 25/09/2023

I- Demande d'un jeune habitant de la commune afin de restaurer lui-même le local du tennis et de lui réserver une pièce afin de stocker différents matériels

Intervention de Mathéo et de Titouan afin de présenter leur projet d'utiliser le local du Terrain de Tennis. Ce lieu serait nettoyé par leurs soins, il servirait d'espace pour s'abriter, jouer aux cartes ou autres jeux et permettrait de stocker sièges, petits matériels et ustensiles de nettoyage. Tous les jeunes fréquentant l'aire de jeux pourraient en bénéficier.

Arrivée de Monsieur Lucien MÉTIVIER.

Les Conseillers débattent sur le problème d'ouverture et de fermeture du local (comment et par qui ?). Des travaux sont à prévoir avant de confier le local aux jeunes de Montigné-Lès-Rairies, ils devront apparaître au budget 2024.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- De réaliser quelques travaux à la suite du vote du Budget 2024 (réparation de la toiture, installation électrique et pose de sanitaires).
- De proposer à Mathéo et Titouan ainsi qu'aux autres jeunes de Montigné-Lès-Rairies de mettre à leur disposition ce local pour un essai de six mois dans un premier temps. Au bout de cette période une rencontre entre les jeunes et les conseillers aura lieu afin d'évaluer la situation et d'exprimer les difficultés rencontrées de part et d'autre.

Adopté à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

II-Modification du règlement et Révision des tarifs au 01/01/2024 de la location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement de la salle des fêtes au niveau de *l'Article 3 – Tarifs et paiement – C) Caution* de la manière suivante :

Si le montant de la casse ou perte de la vaisselle, mobilier, petit matériel, etc. est inférieur à 5 euros le locataire s'engage à régler un forfait de 5 euros à la Commune afin de couvrir les frais de gestion de la commune générés par cette opération.

Monsieur Le Maire propose de revoir les tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2024.

Fréquentation de la salle des fêtes en 2022 et 2023 :

LOCATION SALLE DES FETES 2022	Nbrs de location	Commune			Hors Commune		
		Nbrs de Location	Tarifs	Montant total de location	Nbrs de location	Tarifs	Montant total de locations
Location weekend	9	8	290 €	2 320 €	1	345 €	345 €
Location 1 journée	6	1	195 €	195 €	5	230 €	1 150 €
Total	15	9		2 515 €	6		1 495 €

Total locations : 4 010 €

LOCATION SALLE DES FETES 2023	Nbrs de location	Commune			Hors Commune		
		Nbrs de Location	Tarifs	Montant total de location	Nbrs de location	Tarifs	Montant total de location
Location weekend Eté	10	5	290 €	1 450 €	5	345 €	1 725 €
Location weekend Hivers	5	0	320 €	0 €	5	375 €	1 875 €
Location 1 journée Eté	1	1	195 €	195 €	0	230 €	0 €
Location 1 journée Hivers	1	1	210 €	210 €	0	245 €	0 €
Total	17	7		1 855 €	10		3 600 €

Total locations : 5 455 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide :

- **De modifier** le règlement de la salle des fêtes en ajoutant à l'article 3 -Tarif et paiement du petit C)
Caution : **Si le montant de la casse ou perte de la vaisselle, mobilier, petit matériel, etc. est inférieur à 5 euros, le locataire s'engage à régler un forfait de 5 euros à la Commune afin de couvrir les frais de gestion de la commune générés par cette opération.**

- **Que** ce nouveau règlement sera applicable à partir du 01/01/2024.

- **D'augmenter** les tarifs de la salle des fêtes de la manière suivante :

Location salles des Fêtes du 01/01/2024 au 30/04/2024 du 15/10/2024 au 31/12/2024	Commune	Hors Commune
Vin d'honneur	60 €	70 €
Vin d'honneur suite à une sépulture	Gratuit	70 €
Une journée	220 €	255 €
Un week-end	340 €	395 €
Association une journée	*115 €	145 € la 1 ^{ère} fois ensuite 255 €
Association un week-end	*175 €	230 € la 1 ^{ère} fois ensuite 395 €
Activité sportive/culturelle	75 € /an	85 € /an

Location salles des Fêtes du 01/05/2024 au 14/10/2024	Commune	Hors Commune
Vin d'honneur	60 €	70 €
Vin d'honneur suite à une sépulture	Gratuit	70 €
Une journée	200 €	235 €

Un week-end	295 €	355 €
Association une journée	*100 €	125 € la 1 ^{ère} fois ensuite 235 €
Association un week-end	*145 €	190 € la 1 ^{ère} fois ensuite 355 €
Activité sportive/culturelle	75 € /an	85 € /an

* La location est à titre gratuit pour :

- Les manifestations organisées par le Conseil Municipal ou/et les services municipaux de Montigné-Lès-Rairies.
- Les manifestations de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe
- Les associations de Montigné-Lès-Rairies ayant organisé un évènement ou activité dans l'année N-1 sur la commune et utilisant la salle pour la 1^{ère} fois ;

Adopté à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

III- Révision des tarifs au 01/01/2024 : Location matériels, photocopies et Cimetière

Rappel Tarifs au 01/01/2023 :

Cimetière

	Forfait	15 ans	30 ans	50 ans
Emplacement caveau				
Caveau adulte			100 €	150 €
Caveau enfant (>= 12 ans)			40 €	60 €
Columbarium + plaque				
1 ^{ère} concession		806 €	836 €	
Concession réhabilitée		450 €	480 €	
Renouvellement concession		50 €	80 €	
Cave urne (dans le sol) + plaque				
1 ^{ère} concession		510 €	541 €	
Concession réhabilitée		230 €	230 €	
Renouvellement concession		54 €	85 €	
Jardin du souvenir + plaque				
Montigné-Lès-Rairies	51 €			
Caveau d'attente				
Montigné-Lès-Rairies	Gratuit pendant 6 jours puis 10 €/jour supplémentaire			

Dépôt d'une urne dans une sépulture limité à deux.

Photocopies

A4 : 20 centimes en noir
A3 : 40 centimes en noir

0.70 € en couleur
0.90 € en couleur

Location matériel

Un banc 1 €
Une table 2 €

Une caution de 200 € pour les bancs et tables.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- De ne pas augmenter les tarifs du Cimetière, des photocopies et de location de matériel pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

IV- Renouvellement de l'adhésion au Réseau La Place des Villages

Monsieur Le Maire, présente au Conseil municipal la proposition d'adhésion au Réseau La Place des Villages.

Ce réseau permet d'échanger entre collectivités sur des pratiques innovantes dans tous les domaines (urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces...).

L'objectif de cette action vise à multiplier les réalisations prenant en compte les coopérations locales contre le changement climatique.

En adhérant au réseau, la collectivité s'engage à :

- partager ses expériences,
- contribuer à la vie du réseau,
- s'appuyer sur le réseau pour avancer dans ses projets,
- régler la cotisation du 01/09/2023 au 31/12/2023 d'un montant de 33,33 € à l'association En Transition

En contrepartie, le réseau s'engage à :

- Organiser des visites, ateliers... répondant aux attentes des communes adhérentes
- Offrir un appui individuel sur le démarrage des projets communaux, avec l'appui technique de structures locales (SIEM, Alisée, PNR...)
- Communiquer sur des initiatives durables conduites en Maine et Loire
- Mettre à disposition des communes adhérentes des ressources documentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ➡ décide de renouveler l'adhésion à la Place des Villages du 01/09/2023 au 31/12/2023
- ➡ désigne comme représentant titulaire Madame Hélène BARDELMEIJER, et représentant suppléant Monsieur Gérard CHASSOULIER.
- ➡ Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

V- Devis pour un desherbeur mécanique thermique

Monsieur Jackie MORIN, présente un devis de la SEMAC pour un desherbeur mécanique thermique à utiliser essentiellement pour le cimetière communal. Il n'y a qu'un seul fabricant qui propose ce genre de matériel. Une démonstration, assez concluante a été réalisée dans le cimetière de Montigné-Lès-Rairies. Le devis s'élève à 2 587,20 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- D'acheter le desherbeur mécanique thermique à la SEMAC pour un montant de 2 587,20 € qui sera imputé à l'opération 69 « Local Technique » à l'article 2157 - Matériel et outillage technique.
- Charge Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer le devis.

Adopté à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

VI - Questions diverses

- La Commune n'ayant pas été reconnue en état de catastrophe naturelle suite au phénomène de sécheresse réhydratation apparu en 2022, Monsieur le Maire présente le recours gracieux qui sera prochainement adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.
- Définir **des zones d'accélération des énergies renouvelables** (éolien, photovoltaïque) sur notre territoire communal.

Concernant l'éolien aucune zone n'a été retenue.

Concernant l'installation de panneaux photovoltaïques au sol, Monsieur Le Maire propose de retenir deux zones :

- La partie inoccupée de la station d'assainissement (5 Bis Route de Durtal)
- La parcelle (section A N° 166) plantée de pins (5 400 m²) après l'abattage de ceux-ci.

Madame Hélène BARDELMEIJER donne un avis défavorable pour la parcelle de pins ce qui obligerait d'abattre les arbres.

Les panneaux photovoltaïques sur toiture :

AUTORISÉS sur :

- La salle des fêtes
- L'Atelier Municipal
- La Bibliothèque
- La Salle du Conseil Municipal
- Les maisons d'habitations sur l'ensemble du territoire de Montigné-Lès-Rairies

NON AUTORISÉS sur :

- Le Château de la Fontaine
- La Mairie
- L'église

- Projets de rénovation des bâtiments ou autres travaux dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) avec la CCALS :
 - Rénovation des portes de l'église projet pour 2024
 - Rénovation énergétique de la salle des fêtes projet pour 2025-2026
 - Rénovation énergétique du secrétariat de la mairie - salle d'attente pour 2024-2025
 - Aménagement du bourg afin de réduire la vitesse pour 2024-2025
 - Aire de jeux revêtement du terrain tennis pour 2026/2027
 - Aire de jeux restauration du local Tennis concernant les sanitaires et la toiture pour 2024
 - Rénovation énergétique annexe salle des fêtes pour 2024/2025
 - Enfouissement des réseaux rue de la Mairie pour 2026
 - Création d'une Aire de ravitaillement pour les campings car pour 2027/2028
 - Extension éclairage public rue de la Mairie pour 2024, chemin de la Braudière, rue du Lavoir et Route du Clos pour 2026
 - Rénovation de l'église pour 2030

- Le concours de pétanques le 21/10/2023 organisé par la Mairie a réuni 10 équipes. Malgré le temps incertain, la bonne humeur était au rendez-vous.
- L'ouverture du Restaurant « L'Ami Gourmand » donne entièrement satisfaction. Sur les 2 premières semaines, une trentaine de repas sont servis, en moyenne, chaque jour. Les soirées Pizzas des mercredis et vendredis connaissent un réel succès.

Sans autre question, la séance est levée à 23h30.

M. Gérard CHASSOULIER :
(Le Maire)

Mme Céline CLORY :
(Procuration à M. BAZIN)

M. Jackie MORIN :

Mme Caroline GIRARD :

M. Lucien METIVIER :
(Arrivé à 20h47)

Mme Frédérique BESNARD : Absente

M. Yoann NUGUES :
(Procuration à M. CHASSOULIER)

M. Cyrille OLIVIER : Absent

Mme Hélène BARDELMEIJER :

Mme Sylvaine MONTRIEUX :

M. Olivier BAZIN :
(Secrétaire de séance)